



CALENDRIER



de

COLLECTE

des déchets ménagers



du 01/04 au 15/07
et du 15/08 au 30/11

MARDI

MERCREDI

LUNDI

ALLO
ENCOMBRANTS
& D3E

Contactez les services au
0 800 501 088
(appel gratuit)

* Déchets d'équipements
électriques et électroniques



POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE ET PLUS DE SÉCURITÉ

- ➔ Déposez vos bacs sur le trottoir et non sur la route, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons
- ➔ Bloquez le frein de vos bacs (quand ils en ont)
- ➔ Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte
- ➔ Rentrez vos bacs après la collecte et nettoyez-les régulièrement

Plus d'infos sur lombric.com ou  N° Vert **0 800 814 910**

Édition numérique 2025 - version 1

appel gratuit du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h



VILLIERS-EN-BIÈRE

Tri de tous les emballages, papiers, journaux et magazines dans la borne ou le bac jaune

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider, séparés les uns des autres (pas dans des sacs). Le papier, les journaux et magazines s'y déposent également.

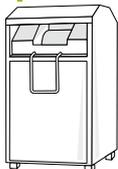
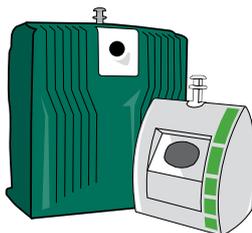
Consignes de tri sur  [lombric.com](https://www.lombric.com)



Points d'apport volontaire

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux et flacons), ainsi que les vêtements usagés sont à déposer en point d'apport volontaire afin d'être recyclés.

Carte des emplacements sur  [lombric.com](https://www.lombric.com)



Jours fériés

Aucun service n'est assuré les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Jours de rattrapage des collectes et horaires d'ouvertures de nos déchèteries, disponibles au numéro vert **0 800 814 910** ou sur [lombric.com](https://www.lombric.com).



N° Vert **0 800 501 088**

Collecte des encombrants ou D3E*

1. Signer un contrat avec le SMITOM-LOMBRIC
2. Prise de rendez-vous au numéro vert **0 800 501 088**

* Déchets d'équipements électriques et électroniques

Contrat téléchargeable sur  [lombric.com](https://www.lombric.com)

Accès déchèteries

Toutes les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC sont accessibles à tous les habitants du territoire, sur présentation d'une carte d'accès, créée à partir d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et d'un avis d'imposition locale (taxe foncière ou taxe d'habitation).

Modalités et horaires sur  [lombric.com](https://www.lombric.com)

